

L'INITIATIVE RESPONSABLE DU MOIS DE FÉVRIER !



Ce mois-ci nous souhaitons mettre en avant le Groupe M6, qui affiche un niveau de maturité ESG très avancé, relativement constant et homogène sur l'ensemble des thématiques évaluées (77/100 en 2018).



M6 obtient de bons résultats en matière de gouvernance. Ils sont portés par de très bonnes relations avec ses actionnaires (100/100 sur les trois derniers exercices) et des instances de gouvernances équilibrées en termes de fonctionnement et de composition (indépendance et féminisation des administrateurs, taux de présence etc.). S'agissant des relations actionnaires, la chaîne se montre particulièrement transparente sur les modalités et montants de l'épargne salariale. Elle dispose néanmoins de marge de progression sur la formalisation de sa politique RSE. De fait, sa démarche est organisée autour de trois piliers pertinents (gestion des talents, responsabilité sociétale et nondiscrimination), mais ces derniers ne semblent pas faire l'objet

d'objectifs chiffrés et/ ou datés. A noter également, le Groupe ne communique pas sur l'existence de responsabilités dédiées à la RSE et n'est pas signataire du Pacte Mondial de l'ONU.

M6 affiche de très bonnes performances sociales, et apparaît engagé dans la promotion des talents et la diversité. Concernant la formation, le Groupe continue à développer le M6 Campus. Il a notamment mis l'accent sur le développement de soft skills à destination des différents grades de managers, pour les accompagner dans leur rôle au quotidien avec des thèmes tels que «piloter», «accompagner», «communiquer» ou encore «optimiser son temps». La chaîne se montre également très transparente sur la gestion des emplois en stage et alternance (politique de stage, partenariats avec les écoles, concours ciblés, 84% de recommandation via l'enquête Happy Trainees). Il convient néanmoins de noter que la dégradation de certains indicateurs, notamment en matière de santé sécurité (absentéisme, taux de fréquence et de gravité) engendre un léger recul de la note sociale.

Le Groupe affiche de bonnes performances environnementales et a pris des engagements, sur la gestion des intrants, pollutions et émissions. Bien qu'il ne dispose pas de système de management de l'environnement certifié, les efforts et actions déployés ont permis une réduction de sa consommation d'énergie et de ses émissions de GES, permettant à ses résultats de progresser.

Enfin, M6 a formalisé une politique de responsabilité sociétale dépassant les contraintes juridiques auxquelles le Groupe est exposé. A ce titre, les engagements pris en faveur de la promotion de la diversité paraissent compléter les actions déployées sur le plan RH. Ces derniers visent à promouvoir à l'écran la diversité socioprofessionnelle et des origines et mettent l'accent sur certaines formes de discrimination (hommes/femmes ou handicap). Cette politique définit ainsi un cadre éthique de relations avec ses parties prenantes externes.

Ce document a un caractère informatif et non contractuel, il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des FCP. Ces informations ne doivent être utilisées qu'en conjonction avec un avis professionnel. A cette fin, votre gérant Talence Gestion reste à votre disposition. Les informations contenues dans ce document (notamment les données chiffrées, commentaires y compris les opinions exprimées) vous sont communiquées à titre purement indicatif sur la base de sources dignes de foi à la date d'établissement du document, et peuvent être mises à jour à tout moment sans préavis et ne constituent en aucun cas un conseil juridique ou fiscal. Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passés ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données futurs. Talence Gestion décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales. Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou gérant afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents aux fonds présentés et sur leur adéquation avec sa situation personnelle. Tout investissement doit se faire après avoir pris connaissance des risques et frais présentés dans le DICI/prospectus du fonds en vigueur, disponible sur le site internet de la société de gestion. Les fonds Talence Gestion présentés dans ce document sont de droit français, ils relèvent de la directive 2009/65/CE (dite UCITS IV) et sont autorisés à la commercialisation en France, et ne sont pas ouverts à la souscription pour les US Persons ne bénéficiant pas de garantie et le capital investi peut ne pas être intégralement restitué.